



Connect #35

L'agenda des abonnés Kheox : pour retrouver **tous les services associés à votre abonnement**.

Restons connectés.



En partenariat avec Moniteur Juris et Achat Public Info

RENDEZ-VOUS EXPERTS JEUDI 15 AVRIL À 9H30

CCAG Maîtrise d'œuvre : à quoi s'attendre

Le 1^{er} avril dernier, outre la publication de versions modifiées des cinq CCAG « historiques », un nouveau CCAG Maîtrise d'œuvre est entré en vigueur suite à la forte demande des acteurs de la profession. Ce nouveau CCAG qui s'applique « aux marchés publics de maîtrise d'œuvre apportant une réponse architecturale, technique et économique au programme élaboré par un maître d'ouvrage dans le cadre d'une opération de construction neuve ou de réhabilitation pour la réalisation d'un ouvrage de bâtiment ou d'infrastructure » reprend globalement l'architecture du CCAG applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles. Cependant, il contient un certain nombre de stipulations spécifiques.

Afin d'appliquer au mieux ce nouveau CCAG, **Christian Romon**, Secrétaire général de la MIQCP (Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publique) et auteur de l'ouvrage à paraître *CCAG Maîtrise d'œuvre commenté* (Éditions Le Moniteur) présentera les principales innovations.

[▶ JE M'INSCRIS](#)



ASSAINISSEMENT, BIOGAZ, ÉCLAIRAGE, INCENDIE, ... DE NOUVELLES NORMES DISPONIBLES

12 textes normatifs ont récemment été publiés, ils concernent les thèmes suivants :

D – Économie domestique - Hôtellerie - Ameublement - Aménagements

- **NF D 12-208** (mars 2021 – indice de classement : D 12-208) : Appareils sanitaires - Bâti-supports

► [Lire l'actu-veille associée](#)

E – Mécanique

- **NF EN ISO 129-1** (octobre 2019 – indice de classement : E 04-521-1) : Documentation technique de produits - Représentation des dimensions et tolérances. Partie 1 : principes généraux

M – Combustibles - Énergie nucléaire

- **NF ISO 23590** (mars 2021 – indice de classement : M 41-026) : Exigences relatives aux systèmes de biogaz domestiques : conception, installation, utilisation, maintenance et sécurité

► [Lire l'actu-veille associée](#)

P – Bâtiment et génie civil

- **NF EN 14654-1** (janvier 2021 – indice de classement : P 16-158-1) : Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments - Gestion et contrôle des activités opérationnelles. Partie 1 : exigences générales

► [Lire l'actu-veille associée](#)

- **NF EN 14654-2** (janvier 2021 – indice de classement : P 16-158-2) : Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments - Gestion et contrôle des activités opérationnelles. Partie 2 : réhabilitation

► [Lire l'actu-veille associée](#)

- **NF EN 14654-4** (janvier 2021 – indice de classement : P 16-158-4) : Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments - Gestion et contrôle des activités opérationnelles. Partie 4 : contrôle des intrants des usagers

► [Lire l'actu-veille associée](#)

- **NF P 90-100** (janvier 2021 – indice de classement : P 90-100) : Sols sportifs - Pistes d'athlétisme et aires d'élan avec revêtement de surface en matériau synthétique - Exigences de construction et contrôles

► [Lire l'actu-veille associée](#)

- **NF P 93-350** (mars 2021 – indice de classement : P 93-350) : Équipement de chantier - Coffrages verticaux industrialisés pour parois planes en béton

► [Lire l'actu-veille associée](#)

S – Industries diverses

- **NF EN 14972-1** (décembre 2020 – indice de classement : S 62-235-1) : Installations fixes de lutte contre l'incendie – Systèmes à brouillard d'eau. Partie 1 : conception, installation, inspection et maintenance

► [Lire l'actu-veille associée](#)

X – Normes fondamentales - Normes générales

- **FD X 46-041** (octobre 2020 – indice de classement : X 46-041) : Fascicule de documentation de la norme NF X 46-020 - Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis - Mission et méthodologie

[Retirage]

- **NF X 46-102** (novembre 2020 – indice de classement : X 46-102) : Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers - Mission et méthodologie

[Retirage]

- **XP ISO/TS 21274** (janvier 2021 – indice de classement : X 90-021) : Lumière et éclairage - Mise en service des systèmes d'éclairage dans les bâtiments

► [Lire l'actu-veille associée](#)



GUIDE DE LA RÉGLEMENTATION POUR LES PROJETS DE BÂTIMENTS - GUIDE BONHOMME A ÉTÉ MIS À JOUR

De nombreux dossiers ont été mis à jour afin de tenir compte de l'actualité, notamment :

- de la publication de la [loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020](#) de finances pour 2021 ;
- de la publication en octobre 2020 de la norme [NF ISO 8100-32](#) (indice de classement P 82-208-32) sur les critères de sélection des ascenseurs à installer dans les immeubles de bureaux, les hôtels et les immeubles d'habitation ;
- de la modification de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine par le [décret n° 2020-112 du 11 février 2020](#) ;
- de la modification de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique par la [loi n° 2020-760 du 22 juin 2020](#) ;
- de la modification du [décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020](#) relatif à la prime de transition énergétique par le [décret n° 2021-58 du 25 janvier 2021](#) ;
- de la modification du [décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002](#) relatif aux caractéristiques du logement décent pris pour l'application de l'article 187 de la [loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000](#) relative à la solidarité et au renouvellement urbains par le [décret n° 2021-19 du 11 janvier 2021](#) ;
- de la modification de l'[arrêté du 17 novembre 2020 \[NOR : TRER2028402A\]](#) relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique par l'[arrêté du 25 janvier 2021](#) ;
- de la modification de l'[arrêté du 26 octobre 2010 \[NOR : DEVU1026270A\]](#) relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments par l'[arrêté du 4 décembre 2020](#) ;
- de la modification de l'[arrêté du 31 janvier 1986 \[MONI : 19860131A6\]](#) relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation par l'[arrêté du 7 décembre 2020](#).

Les dossiers mis à jour et complétés sont les suivants :

- 0.100 - Avant-propos
- I.103 - Plans d'occupation des sols (POS)
- I.135 - Instruction, décision et mise en œuvre du permis de construire
- I.136 - Réglementation du permis de démolir
- I.150 - Principes généraux des contributions d'urbanisme
- I.155 - Contributions d'urbanisme et autres contributions de nature fiscale
- I.156 - Contributions et participations d'urbanisme
- I.160 - Travaux et aménagements sur des immeubles classés au titre des monuments historiques, adossés aux immeubles classés, ou inscrits au titre des monuments historiques
- III.601 - Caractéristiques thermiques des bâtiments neufs
- III.603 - Aides et incitations à la performance énergétique
- III.620 - Réglementation sanitaire
- IV.350 - Principes constructifs des structures verticales en bois
- VI.102 - Prescriptions d'installation du chauffage
- VI.110 - Ventilation des bâtiments d'habitation
- VI.400 - Règles générales relatives aux installations de gaz
- VI.404 - Stockage et distribution de gaz
- VI.412 - Stockage de liquides inflammables et/ou combustibles dans les ERP et les ICPE
- VI.601 - Vocabulaire et règles dimensionnelles

JE LE CONSULTE



VOTRE AVIS nous est précieux

▶ JE DONNE MON AVIS
EN MOINS D'UNE MINUTE

Pas du tout 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Tout à fait



REPLAY RENDEZ-VOUS EXPERTS

Nouveau CCAG-Travaux : quelles avancées ?

Le CCAG-Travaux est le premier cahier des clauses administratives générales, créé en 1976. Il a été refondu en 2009 et une nouvelle version sera publiée en mars 2021, comme pour les CCAG-Fournitures courantes et services, Prestations intellectuelles, Marchés industriels, Techniques de l'information et de la communication. L'objectif est de mettre en cohérence les CCAG avec le Code de la commande publique et d'intégrer de nouvelles pratiques, notamment liées à la pandémie de Covid-19. Dans le cadre de cette réforme, un nouveau CCAG est créé : le CCAG-Maîtrise d'œuvre.

Le CCAG-Travaux 2021 est plus équilibré que le précédent, intégrant des avancées sur les relations entre les intervenants, avec des procédures contradictoires (application des pénalités de retard par exemple) et une incitation au recours amiable des litiges. De nouvelles notions sont également introduites : le développement durable, l'insertion, les prestations intellectuelles, etc.

Ce webinaire a permis de balayer les modifications, les améliorations et les limites du nouveau CCAG-Travaux 2021. Il y a été fait également brièvement quelques parallèles avec le nouveau CCAG-Maîtrise d'œuvre.

Intervenante: **Frédérique Stéphan** est juriste à la Fédération française du bâtiment (FFB), professeur au Cnam et à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne. Elle est l'auteur de livres sur le droit de la construction et d'articles dans la presse professionnelle.

JE LE VISIONNE



Mon compte

Parrainage



Assistance

Calendrier 2021

Vous recevez cet email à l'adresse de la part de « Kheox » dans le cadre de votre abonnement. Kheox est une marque du groupe Infopro Digital spécialiste de l'information professionnelle. Pour suspendre la réception d'emails provenant de « Kheox », suivez [ce lien](#). Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de suppression, de retrait du consentement en écrivant à rgpd.editions@infopro-digital.com. La charte de données personnelles du groupe Infopro Digital, dont Kheox fait partie, est disponible ici : www.infopro-digital.com/rgpd
© 2021